

PIERREVAL

Location - Gestion - Syndic - Vente

Honoraires & Dépôt de Garantie

(Baux soumis aux dispositions de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989)

Les honoraires de location :

Honoraires TTC au taux actuel de la TVA de 20 %, à la charge du bailleur :

- Honoraires d'entremise et de négociation :
0.00 €

- Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail :
4.5 % du loyer annuel hors charges

- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée :
2.5 % du loyer annuel hors charges

Honoraires TTC au taux actuel de la TVA de 20 %, à la charge du locataire :

- Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail ⁽¹⁾ :
4.5 % du loyer annuel hors charges

- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée ⁽²⁾ :
2.5 % du loyer annuel hors charges

- (1) Dans la limite de 8 € TTC par m² de surface habitable en zone non tendue
Dans la limite de 10 € TTC par m² de surface habitable en zone tendue
Dans la limite de 12 € TTC par m² habitable en zone très tendue
(2) Dans la limite de 3 € TTC par m² habitable quelle que soit la zone concernée

Le dépôt de garantie :

Un mois de loyer hors charges